

## JEU « Fête des pères 2025 », organisé par la SA DAFY MOTO

### REGLEMENT

#### Article 1 : Présentation des Sociétés organisatrices

Dafy Moto S.A. au capital de 1 259 808,00 Euros, dont le siège social est situé Rue Henri Becquerel – ZA de l'Artière - 63110 Beaumont, inscrite au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 322 250 580, ET  
La SAS Dafy @Store, au capital de 20 000,00 Euros, dont le siège social est situé Rue Henri Becquerel – ZA de l'Artière - 63110 Beaumont, inscrite au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 824 484 026,

Organisent du **8 juin 2025 00h00 au 15 juin 2025 23h59** un jeu sans obligation d'achat à l'occasion d'une Opération Commerciale nationale selon les modalités décrites dans le présent règlement.

#### Article 2 : Accès autorisé au jeu

Pourra participer à ce jeu toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse comprise. Les salariés, membres des sociétés organisatrices et leur famille ne sont pas autorisés à participer à ce jeu.

#### Article 3 : Modalités du jeu

Le jeu est ouvert à compter du **8 juin 2025 00h00 au 15 juin 2025 23h59**.

Seront prises en compte pour le tirage au sort, les personnes ayant participé au jeu via le module créé à cet effet par la société organisatrice Dafy Moto disponible ici <https://social-sb.com/zn/fete-des-peres-2025>

Pour que sa participation soit valide la personne devra répondre à l'ensemble des questions du jeu et fournir les bonnes réponses aux trois questions posées. Il devra également compléter les champs cités ci-dessous sur le module disponible ici <https://social-sb.com/zn/fete-des-peres-2025> du **8 juin 2025 00h00 au 15 juin 2025 23h59**.

Il devra également souscrire gratuitement au programme de fidélité « MonDafy » en magasin ou sur le site [www.mondafy.com](http://www.mondafy.com).

NOM

PRENOM

ADRESSE E-MAIL

ADRESSE POSTALE

NUMERO DE TELEPHONE PORTABLE

ADRESSE POSTALE

#### Article 4 : Liste des lots

Lot N° 1 : Tenue All One composée de :

- Un casque All One Veloce Uni Noir Mat d'une valeur unitaire de 199.99€
- Un Sweat All One Street Evo Noir d'une valeur unitaire de 139.99€
- Un Jean All One Biker Noir d'une valeur unitaire de 119.99€
- Des Baskets All One Spider Noir d'une valeur unitaire de 59.99€
- Des Gants All One Kyoto Noir d'une valeur unitaire de 34.99€

#### Article 5 : Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu dans les 30 jours suivant la fin du jeu. Il se fera dans les locaux du siège social DAFY MOTO, en présence de Maître J. Bard (commissaire de justice, « Résidence les Alyscamps » 6 rue Jean Bonnefons 63000 Clermont-Ferrand). Il se fera parmi la liste informatique issue des extractions des clients ayant respectés les modalités de l'article n°3 du présent règlement.

Le tirage au sort se fera parmi tous les achats réglés uniquement sur la période concernée et dans la mesure où les coordonnées du client auront été correctement renseignées (article 3).

#### Article 6 : Attribution des dotations

Les gagnants seront contactés par les services Dafy. L'adresse devra être confirmée par le gagnant et les lots seront envoyés par voie postale. A défaut de réception des informations postales, 1 mois après la date du tirage au sort effectué par le commissaire de justice, la participation sera caduque.

La dotation offerte au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrepartie financière (totale ou partielle), ni à un échange ou remplacement contre une autre dotation de quelque valeur qu'elle soit.

#### **Article 7 : Frais de connexion**

La participation au jeu nécessite l'utilisation d'une connexion internet. Les éventuels frais liés à cette connexion, incluant mais non limités à ceux imposés par le fournisseur d'accès à Internet ou par l'utilisation de données mobiles, restent à la charge exclusive du participant. En aucun cas, la société organisatrice ne sera tenue responsable de ces frais.

#### **Article 8 : Responsabilité**

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce jeu devait être modifié, reporté ou annulé.

Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du jeu, serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée, nonobstant les poursuites judiciaires engagées à son encontre.

L'organisateur se réserve le droit de cesser, interrompre, modifier ou proroger le jeu à tout moment si les circonstances l'exigeaient et sans qu'une quelconque indemnité ne puisse être réclamée par les participants.

La responsabilité des organisateurs ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

#### **Article 9 : Loi Informatique et Libertés**

Les données à caractère personnel des participants recueillies par Dafy Moto S.A. et Dafy @ Store le sont pour le compte des sociétés organisatrices responsable du traitement. La communication des données indiquées dans l'article 3 est obligatoire. A défaut, la participation ne sera pas prise en compte.

Ces données pourront faire l'objet d'un traitement de la part de Dafy Moto S.A et Dafy @Store pour les finalités suivantes : organisation de jeux, établissement de statistiques et réalisation d'actions de prospection commerciale.

Les participants acceptent, sous réserve de l'exercice de leur droit d'opposition dans les conditions définies ci-après, que les coordonnées les concernant et leur mise à jour éventuelle soient communiquées à :

- Dafy Moto, à des fins de réalisation d'actions de prospection commerciale, organisation de jeux, établissement de statistiques.
- Ses sous-traitants intervenant dans le cadre de l'organisation du jeu, et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance.

Les participants pourront, à tout moment, conformément à la loi, accéder aux informations les concernant, les faire rectifier ou supprimer, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation à des fins commerciales, en écrivant par lettre simple à :

Dafy Moto  
Service Communication  
rue Henri Becquerel  
BP127  
63541 Beaumont Cedex

*Les frais de port au tarif lent en vigueur seront remboursés sur simple demande écrite conjointe. Toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu, d'une copie d'un justificatif d'identité et d'un R.I.B.*

#### **Article 10 : Acceptation du règlement**

La participation au jeu implique l'acceptation pure et entière du présent règlement. Tout litige concernant l'application ou l'interprétation du règlement sera tranché par la société organisatrice. Aucune contestation ne sera recevable passé le délai de 1 mois suivant la fin d'Opération Commerciale Dafy soit 1 mois après la date du tirage au sort effectué par le commissaire de justice.

#### **Article 11 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Jérôme Bard, commissaire de justice, « Résidence les

Alyscamps » 6 rue Jean Bonnefons 63000 Clermont-Ferrand. Il peut être consulté sur place ou peut être fourni gratuitement sur simple demande écrite adressée à Dafy Moto S.A., rue Henri Becquerel, BP 127, 63541 Beaumont Cedex (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe, précisant le nom, prénom et adresse du participant, l'intitulé du jeu, et accompagnée d'un justificatif d'identité et d'un RIB).

Toutefois, toute modification éventuelle du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant déposé chez Maître Jérôme Bard, avenant qui devra être communiqué conjointement au règlement à toute personne ayant fait la demande dudit règlement.